

« Addiction au jeu : réalité médicale ou pathologisation ? »

Nous signalons dans cet article la revue numérique *Sciences du jeu* :

- qui publie un dossier thématique consacré à la doxa du jeu pathologie maladie et au jeu excessif : *Addiction au jeu : réalité médicale ou pathologisation des pratiques ludiques ?* (*sciences du jeu* n°13, 2020)
- qui rend hommage dans ce même numéro à JACQUES HENRIOT, le célèbre philosophe du jeu décédé en 2020

Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN jr.

Sociologue (Université Lumière, Centre Max Weber Lyon 2, ISH) janvier 2021

- **A paraître : prochain article sur le jeu : JP MARTIGNONI = Socialisation ludique primaire : une intrusion sociologique de l'UNAF et de l'ANJ dans les familles joueuses** : Va-t-on bientôt : imposer une amende de 135 euros à un papa joueur qui achètera un ticket de grattage à son fils ? priver d'autorité parentale une maman qui utilisera la pochette cadeau de la FDJ pour offrir des jeux à sa fille pour son anniversaire ? mettre en examen un turfiste qui emmènera son fils sur un hippodrome pour voir le spectacle des courses ? Quand on voit certains titres de la presse qui ont rendu compte de la convention UNAF/ANJ signée par Isabelle FAULQUE PIERROTIN et du sondage Harris Interactive pour l'Autorité nationale des jeux (ANJ) on peut légitimement s'interroger. « *Les jeux d'argent sont réservés aux majeurs. Mais selon une enquête que nous révélons, 10 % des parents n'hésitent pas à en offrir à leurs enfants à Noël. «Attention danger», alerte l'autorité nationale des jeux.* (le parisien 17/12/2020)

Varia

Nous mentionnons également dans la présente contribution contribution deux affaires qui ont rebondi ces dernières semaines : l'affaire NAGUI (A) dont le Canard Enchaîné avait parlé dans son dossier « spécial jeu » en juillet 2020 ; l'affaire Jérôme SALOMON (B) que nous avons mentionné en décembre 2020 dans notre précédente contribution « Le jeu produit essentiel ? Panem et circenses : du pain et des jeux

A = Les jeux à la télévision coutent cher aux contribuables : L'affaire Nagui rebondit. Le Canard Enchaîné a révélé dans son dernier dossier (*L'envers du jeu, Dossiers du Canard* n°156, juillet 2020) que l'animateur a touché 1 million d'euros en 2018. Ce qu'on ne savait pas c'est que Delphine ERNOTTE - la PDG de France Télévisions rémunérée 27 000 euros par mois - a signé un contrat de 100 millions avec Nagui. Les membres du conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) voudraient interroger la PDG sur ce contrat pharaonique. Mais le Président du CSA - Roch Olivier MAISTRE - s'oppose à cette convocation (voir en fin d'article l'encadré : *Affaire suivie, affaire à suivre 1*)

B = L'affaire Jérôme SALOMON ; Dans un précédent article « *Le jeu produit essentiel ?* (*lescasin.org* du 3/12/2020) nous avons dénoncé le curieux comportement de Jérôme SALOMON qui faisait peur tous les soirs aux Français avec ses statistiques morbides. La commission d'enquête du Sénat a révélé que le directeur général de la santé a modifié en 2019 un rapport d'experts sur les besoins en masque en cas de pandémie, après avoir essayé de le censurer (voir en fin d'article l'encadré : *Affaire suivie, affaire à suivre 2*)

Nous voudrions dire quelques mots sur un dossier thématique de la revue *Sciences du jeu* consacré à la doxa du jeu pathologie maladie : *Addiction au jeu : réalité médicale ou pathologisation des pratiques ludiques ?* (n°13, 2020)

<https://doi.org/10.4000/sdj.2422>. Une double raison nous invite à présenter le dernier numéro de cette revue numérique, lancée en 2013 à Villeteuse (Paris 13) par Gilles BROUGERE précurseur des études sur le ludique (jeu et jouets, jeu et éducation, jeu dans la pédagogie....) qui vient d'intervenir sur France Culture (« *Jouer en société, d'où viennent les règles du jeu ? épisode 3 : « Joue, grandis, apprends : quand la cour de récré devient la salle de classe » Le cours de l'histoire, Xavier Mauduit, France culture le 16/12/2020* »)

1. Elle réinterroge à bon escient - comme nous le faisons depuis longtemps - l'addiction aux jeux d'argent, cette drôle de *maladie du jeu* qui a du mal à trouver ses malades. Elle questionne de manière critique - comme nous l'avons fait dans de nombreux d'articles - cette *construction sociale que constitue le jeu pathologie maladie*, désormais véhiculée par une cohorte d'addictologues, de psychologues, de psychiatres...

2. Le dernier numéro de Sciences du jeu rend également hommage au philosophe spécialiste des pratiques ludiques Jacques HENRIOT disparu en janvier 2020. L'auteur du « Jeu » (PUF, 1969) - ouvrage clé pour comprendre *ce que jouer veut dire* - a préfacé notre premier livre consacré aux jeux de hasard : « *Faites vos jeux : essai sur le joueur et l'attitude ludique* » (Paris L' Harmattan 1993, 279 pages) Nous publions cette préface pour saluer sa mémoire.

1 = Addiction au jeu : réalité médicale ou pathologisation des pratiques ludiques ?

Voici le résumé du dossier thématique de la revue Sciences du jeu consacré à la *doxa* du jeu pathologie maladie et qui s'interroge de manière critique, comme nous le faisons depuis des lustres, pour savoir si ce que la doxa nomme « l'addiction au jeu » apparaît comme une réalité médicale ou en réalité comme « une pathologisation des pratiques ludiques » : « *Aborder l'addiction au jeu sous l'angle de la question du jeu, tel est l'objectif de ce dossier qui rassemble des contributions issues de différentes disciplines (sociologie, psychologie, sciences de l'information et de la communication, littérature comparée), tournées vers différentes pratiques (jeux d'argent, jeux vidéo), elles-mêmes situées dans différents pays (de la France à la Chine en passant par la Finlande et d'autres pays européens), mais dont le point commun est cette attention particulière portée à la dimension addictive des pratiques ludiques. Sans jamais essentialiser ce lien que le jeu entretiendrait avec l'addiction – une notion issue du langage médical qu'il faudra d'ailleurs commencer par discuter –, il s'agit au contraire de remettre en question la nature de ce lien, en analysant tour à tour la façon dont il est conçu selon le contexte scientifique, politique et moral dans lequel la pratique s'inscrit, les enjeux socioéconomiques qui président à l'encadrement de cette pratique, la structuration des espaces sociaux dans lesquels elle prend place et les représentations de l'addiction au jeu telles qu'elles sont produites aussi bien par la littérature romanesque que par la presse quotidienne.* »

Après une présentation détaillée écrite par Aymeric Brody et Joël Billieux qui problématise tous les aspects du dossier jeu addictif, compulsif, impulsif et ses nombreuses pierres d'achoppements, différentes contributions viennent enrichir le dossier :

- *La formation des représentations relatives à l'addiction aux jeux d'argent : une comparaison entre la Chine et la France par Thomas Amadiou*

- *Les jeux de hasard et d'argent, un impôt régressif ? : Les effets des inégalités sociales et des intérêts économiques sur le jeu problématique en France. Par Sébastien Berret et Virve Marionneau*
- *Les espaces de jeux d'argent : une analyse sociologique de la production de l'espace, du risque et de la prévention du jeu problématique par Johanna Järvinen-Tassopoulos*
- *Personnages de joueuses pathologiques dans des fragments littéraires : Une lecture au prisme de la psychologie clinique par Hannah Freundlich*
- *Les représentations des pratiques vidéoludiques dans Le Monde : entre loisir et problème de santé publique par Audrey Arnould*
- Confer le résumé de ces articles en annexe 1

Nous sommes souvent - et depuis très longtemps - intervenus pour : dénoncer la vision médicale du jeu véhiculée par certains addictologues, psychologues, psychiatres... et critiquer scientifiquement le concept d'*addiction ludique* dont cet *doxa* a fait son fond de commerce. Nous ne pouvons donc que nous réjouir que la revue Sciences du jeu nous emboite le pas, d'autant que les responsables de cette publication nous avaient invité à participer à ce dossier ce que nous n'avons pu faire pour différentes raisons personnelles.

Quelques commentaires cependant. Les auteurs ne vont pas assez loin dans leur problématisation du concept d'*addiction ludique* notamment quand ils affirment : « *Suivant le chemin de crête que nous avons essayé de suivre dans cette présentation, il convient alors de se tenir dans cet entre-deux théorique qui veut que la pratique du jeu puisse à la fois être conceptualisée comme potentiellement addictive sans l'être forcément pour tous les joueurs qui investiraient cette pratique. Ce qui suppose, d'une part, de déconstruire l'idée selon laquelle la pratique du jeu seraient toujours potentiellement addictive, mais aussi de reconnaître, d'autre part, qu'elle puisse le devenir – dans certaines conditions et pour certains joueurs plutôt que d'autres* ».

Ensuite quand ils précisent : « *C'est bien sur cette ligne de crête que doit se situer notre propre réflexion sur l'addiction au jeu, considérant que la pratique d'un jeu peut tout à la fois pousser le joueur à l'addiction (c'est-à-dire à se prendre au jeu au point de ne plus pouvoir s'en dépendre) et le préserver de ce risque en l'invitant à garder toujours « ce contrôle de soi [qui] permet de caractériser de manière strictement subjective la conduite que l'on qualifie de ludique » (Henriot, 1989, p. 256). Voilà pourquoi on ne peut ni affirmer que la pratique du jeu est toujours potentiellement addictive ni considérer qu'elle ne peut en aucun cas le devenir* ».(« Présentation », Aymeric Brody et Joël Billieux (Sciences du jeu n° 13/2020 : addiction au jeu : réalité médicale ou pathologisation des pratiques ludiques, page I7)

De notre point de vue cette manière de *botter en touche* pose problème, d'autant qu'ils concluent par ailleurs : « *cette solution intermédiaire n'est sans doute pas totalement satisfaisante sur le plan théorique* ». (ibid. page I7) L'erreur consiste à croire qu'une pratique de jeu relative aux jeux d'argent, (notamment quand elle est « *qualifiée* » « *d'excessive* », de *problématique... par « certains » à un « moment donné* ») est forcément addictive ou est forcément à mettre sur le registre de la pathologie, de la maladie, de l'addiction. Bref une incapacité à *penser l'excessif en dehors de l'addictif*.

Plus globalement (c'est fondamental et cela ne concerne pas que les jeux d'argent) cela souligne une volonté réductrice de privilégier une société apollinienne *de logique et de raison* , alors que toutes les cultures depuis la nuit des temps, toutes les sociétés - y compris les sociétés contemporaines - comportent une composante dynionisienne *de plaisir et de passion*.

Certes c'est un dossier complexe et nous nous rendons compte en lisant le dernier numéro de la revue Sciences du jeu que tout n'a pas été dit sur le sujet et qu'il nous faudra reprendre un jour point par point les nombreux chapitres qui concernent

la pratique des sujets joueurs qui s'engagent - *avec plus ou moins d'intensité* - dans les jeux d'argent. Ne pouvons rattraper en quelques lignes le fait que nous n'avons pas participé à pas ce dossier thématique, précisons quelques points rapidement.

La question du jeu d'argent n'est pas simplement une question théorique* et c'est sans doute pour cette raison que nous avons une analyse plus radicale que les auteurs qui pêchent par naïveté vis à vis de la puissance de la doxa du jeu pathologie maladie. (**Signalons au passage que, d'après Jacques Henriot, le joueur est celui qui « entre dans le jeu (in ludo) » pour ensuite « en sortir » se prenant plus ou moins au jeu pour atteindre « l'illusio ». D'un point de vue strictement théorique donc, le sujet social qui entrerait dans un jeu sans jamais en sortir - si tant est que cela soit possible - ne doit pas être considéré en réalité comme un joueur*)

Rappelons également succinctement, nos parcours et expériences qui expliquent nos analyses. (*liste de nos publications, travaux , recherches, et interventions médiatiques disponibles sur simple demande par mail et/ou consultables sur la base de données HAL (HALSHS) portail numérique des archives ouvertes en sciences de l'homme de la société ; Centre pour la communication scientifique directe du CNRS*)

Outre nos multiples enquêtes de terrain (écoute et observation des joueurs, observation participante...), qui nous permettent d'affirmer socio-anthropologiquement certaines choses sur les joueurs et les pratiques ludiques qui s'opposent radicalement aux affirmations (et parfois aux mensonges) de la doxa , nous avons - de l'Observatoire Des Jeux crée avec Marc VALLEUR, à l'expertise Inserm sur le jeu problématique, en passant par notre travail à l'ARJEL pendant 5 ans et de multiples auditions (Sénat, Assemblée Nationale) - observé de l'intérieur au plus haut niveau notamment en France (*mais également en Suisse, au Québec, au Canada, en Belgique...dans de multiples colloques, publications scientifiques et de très nombreuses expertises pour ces pays*) à la mise en place de cette construction sociale (intellectuelle, scientifique, politique, politico-scientifique...) que constitue le jeu pathologie maladie. Ce qui à notre connaissance n'est pas le cas des auteurs de ce numéro thématique de la revue Sciences du jeu. Nos différences d'appréciations et d'analyses viennent essentiellement de là, ce n'est pas une question d'opinion.

En quelques années - de SOS joueurs (financée par la Française des jeux) au centre du jeu excessif du CHU de Nantes (financé par la FDJ en pleine expertise Inserm !!) ; de l'Observatoire des jeux installé à BERCY à l'Arjel en passant par le Ministère de la santé pour aboutir à l'ANJ et de multiples structures, associations, « instituts » (*dont certaines plus ou moins bidons scientifiquement dont l'objet était purement business...*)- cette doxa aux multiples visages a « colonisé » le champ des Jeux de Hasard et d'Argent (JHA). Elle continue de proliférer. Par exemple à la Sorbonne en 2019 avec la neurologue Jocelyne « CABOCHE en ouverture de la semaine du « cerveau » (1)

Des dizaines de « psy » ont senti le filon et ont compris tous les bénéfices qu'ils pouvaient tirer de cette « nouvelle maladie du jeu » introduite dans le DSM III en 1980 aux ETUN par l'American Psychiatric Association (APA). Cette année-là les JHA deviennent soudainement une pathologie, car l'APA l'a décidé ainsi. Par contre l'homosexualité est sortie de la nomenclature ! Mais qui connaît l'histoire tumultueuse de cette bible critiquée dans de multiples ouvrages, dont certains écrits par des chercheurs qui avaient participé à l'écriture des premières moutures du DSM. C'est dire la pertinence de ces critiques venues de l'intérieur et donc très bien informées.

Ce *Manuel statistique et diagnostique des troubles mentaux* pose tellement de problèmes que quand la version 5 - parue aux États-Unis en 2013 traduit en français en 2015 (2)- a été publiée, certains médias ont titré : « *DSM : tous malades mentaux ? : la dernière mouture du Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM), rédigé par l'Association américaine de psychiatrie recense plus de 500 troubles mentaux, la première publication du manuel en 1952 n'en comptait qu'une centaine ! Une inflation qui inquiète de nombreux psychiatres, y compris ceux qui sont a*

priori favorables à cette nosographie. Ainsi, le président du groupe de travail sur la quatrième version du répertoire, le Dr. Allen Frances(3) (auteur de « Sauver le normal »(4), assure que : « Le DSM-V ouvre la voie à ce que des millions et des millions de personnes actuellement considérées comme normales soient diagnostiquées avec un trouble mental et reçoivent un traitement et une stigmatisation dont ils n'ont pas besoin. »(5)

Grace au DSM devenu la caution scientifique de la doxa du jeu pathologie maladie le *business du jeu compulsif* fonctionne désormais à plein régime. Mais bizarrement - premier signe que quelque chose cloche dans cette pathologisation d'un fait social - *cette pandémie ludique a du mal à trouver ses malades*. Sinon un exemple mais il y en aurait de nombreux autres. L'hôpital Paul Brousse de Villejuif a lancé un « nouvel essai thérapeutique » ou c'est le médecin qui ira à *la rencontre numérique* du joueur « malade » du jeu qui devra envoyer préalablement un mail. Une « maladie du jeu » très controversée qui se soigne sur écran ordinateur et par mail, la modernité de cet *acharnement thérapeutique* force le respect.

Lors d'un colloque à l'Assemblée Nationale fin 2018 (6) organisé par Olga GIVERNET (députée REM de l'Ain) et Christophe BLANCHET (député REM du Calvados) auquel nous étions invités et dans lequel nous sommes intervenus pour dénoncer cette doxa suscitant des cris d'orfraie de cette même doxa qui n'aime pas qu'on détruise son *business model*, Jean-Michel Costes, Observatoire Des Jeux (ODJ/BERCY) avait déjà condamné le fait que « *le joueur ne reconnaît pas sa maladie* »

Dans un article très complaisant de LIBERATION (Charlotte Belaïch, « *Accros au grattage : à la FDJ, de l'huile sur le jeu ; Libération 25 juillet 2018 pages 14,15* ») Costes a de nouveau regretté « *que très peu de joueurs se soignent* » sans s'interroger une seconde - le temps d'un doute épistémologique - pour savoir si ce constat de vacuité de la réalité épidémiologique de cette maladie du jeu, ne provenait pas tout simplement du fait que les joueurs ne se considèrent pas comme malades et/ou que le jeu ne constitue pas une maladie. De la même manière que certains ont précisé au cours du colloque que « *le jeu pouvait faire basculer dans la précarité* » sans se soucier d'inverser les perspectives à savoir que sociologiquement, économiquement ...la précarité, la pauvreté moderne relative entraînent certains à jouer, parfois au-dessus de leurs (petits) moyens.

Prenons un exemple - déterminant - pour montrer que JM Costes a un problème avec la méthode scientifique mais surtout - ce n'est pas une affaire de personne - que cette doxa est prête à tout pour arriver à ses fins. Monsieur Costes souhaite - de quoi j'me mêle ? - baisser le taux de retour aux joueurs (TRJ). Les joueurs apprécieront. Comme on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même - il a réalisé très rapidement une « étude » - (« *Taux de retour au joueur, addiction et blanchiment* » Observatoire des jeux mai 2012.) pour « tenter » de confirmer « son » équation de *sens commun* : *TRJ élevé = addiction accrue*. Mauvaise pioche, sa (non) recherche (*il a consulté des articles*) n'a pas confirmé l'équation et les aprioris que le responsable de l'ODJ avait sur cette question. Mais comme il n'a pu prouver la causalité de cette corrélation, il conclut sa recherche par une pirouette intellectuelle qui constitue purement et simplement un mensonge scientifique, une aberration épistémologique, une escroquerie intellectuelle perverse. Citons Jean Michel Costes qui à l'époque était secrétaire général de l'Observatoire des jeux, Charles Coppolani son Président (et qui avait donc forcément donné son aval à cette publication) =

« La littérature scientifique* n'apporte pas de preuves définitives sur le lien existant entre TRJ élevé et addiction, non parce que ce lien est inexistant mais parce que sa mise en évidence est très difficile, voire impossible à démontrer sur le plan méthodologique. L'argument de l'absence de démonstration scientifique formelle ne permet pas néanmoins de remettre en cause la possible existence de ce lien ».

Cette conclusion constitue un scandale scientifique sur lequel Costes n'a jamais été inquiété. Face à l'absurdité de tels propos, publiés sur le site du

Ministère de l'Économie s'il vous plait, une seule conclusion s'impose : REDUCTIO AD ABSURDUM. Cette sentence latine qualifie une personne qui conduit un raisonnement jusqu'à ses plus extrêmes conséquences, y compris absurdes et contradictoires, en allant jusqu'à démontrer la fausseté, voire la ridicule inconsistance, des hypothèses sur lesquelles il repose.

Mais qui lira cette conclusion ? Les « décideurs de la politique des jeux », les « politiques » ne retiendront que le titre invitant à penser de manière sournoise - rien n' a été prouvé - qu'un taux de retour élevé favorise une pratique de jeu intensive, qualifiée d'addictive par la doxa, alors qu'au final JP Costes n'a rien démontré si ce n'est peut-être dans sa conclusion ubuesque qu'il a - comme les rhéteurs de l'antiquité - un certain talent pour *l'art de la rhétorique* définie par Platon comme *un art élaboré du mensonge*.

A cours du colloque déjà cité, JM Costes - assis à côté de Charles Coppolani (directeur de l'ARJEL à l'époque) et de la vénérable Jeanne Étiemble *biochimiste* devenue directrice de l'Observatoire des jeux plus de 10 ans après l'expertise INSERM grâce au miracle des Mystères de Paris... et de ses réseaux mais qui, quand elle dirigeait l'expertise collective Inserm sur le jeu problématique nous avait confiés qu'elle n'y connaissait rien aux jeux d'argent - a déroulé de nouvelles obligations, interdictions, prohibitions... agacé que « *le joueur ne consulte pas et ne reconnaisse pas sa pathologie* » Le directeur de l'Observatoire des jeux - pris dans ses contradictions, l'ethnocentrisme des thérapies qu'il propose, (*pour la drogue il faut distribuer « gratuitement » dope, subutex, crack, seringue, coton, capote... dans des salles de shoot pour ne pas que les drogués tombent malade et attrapent le SIDA -; pour le jeu il faut interdire , fiscaliser, surveiller, identifier, sevrer les joueurs..*) sa méconnaissance du fait social que représentent les pratiques ludiques des français qui font partie de la culture populaire nationale - a proposé de nouvelles mesures liberticides.

Il faudrait pour cet addictologue auto proclamé spécialiste des jeux d'argent depuis qu'il a été « remercié » de l'observatoire des drogues par Etienne APAIRE (longtemps Président de la Mission Interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie : MILDT) : *identifier tous les joueurs (notamment les turfistes et les millions de joueurs de la FDJ) ; surveiller leur comportement; limiter voire interdire les publicités pour les jeux (notamment celles nombreuses de la FDJ), cibler les groupes à risque, instituer une sorte de « police des familles »(voir ci-dessous) comme il y a une police des jeux ; établir des modèles de prévention primaire dans les écoles... en attendant d'intervenir dans les maternelles et pourquoi dans les pouponnières pour que nos bambins ne deviennent pas dans 20 ans des clients de la Française des jeux.*

A ce sujet nous reviendrons dans un prochain article sur l'intrusion activiste de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) dans la Politique des jeux de la France et dans la vie des familles françaises joueuses. Ce lobby - dont on peut se demander s'il n'agit pas comme une véritable *police des familles* - visiblement anti jeu, prohibitionniste, moraliste... a désormais l'intention, la prétention - d'intervenir dans la socialisation ludique des français et la transmission ludique intergénérationnelle. Cette association veut - comme la doxa du jeu pathologie maladie - de nouvelles mesures liberticides. L'ANJ et Isabelle FAULQUE PIERROTIN qui avait pourtant bien commencé son mandat à la tête de l'ANJ en faisant - sur le terrain - la tournée des *popotes ludiques* (casinos, hippodrome, PDV Française des jeux) pour se familiariser avec la culture ludique des Français et l'important secteur économique concerné dans les territoires, vient de signer une convention avec l'Unaf. Une agence de l'État doit elle se laisser instrumentaliser par un groupe de pression qui souhaite désormais intervenir dans la sphère privée de la socialisation* ludique primaire qui bien évidemment participe de la culture ludique des français ?

(*Socialisation et éducation ludique « naturelle qui assurent la reproduction des joueurs et la transmission ludique intergénérationnelle sans laquelle l'économie des jeux d'argent disparaîtrait en une génération). Nous nous étonnerons que Madame PIERROTIN cautionne par cette convention, cette intrusion sociologique dans la vie intime des français concernant la socialisation ludique intra familiale. Il est vrai que la patronne de l'autorité des jeux a précisé en juin 2020 à Christophe Palierse (spécialiste du jeu aux Échos) qu'elle voulait un marché « sain » (Le nouveau gendarme des jeux veut « un marché sain » Les échos : 22 juin 2020) Va-t-on bientôt : imposer une amende de 135 euros à un papa joueur qui achètera un ticket de grattage à son fils ? priver d'autorité parentale une maman qui utilisera la pochette cadeau de la FDJ - qui existe depuis des années - pour offrir des jeux à sa fille pour son anniversaire ? mettre en examen un turfiste qui emmènera son fils sur un hippodrome pour voir le spectacle des courses ? Quand on voit certains titres de la presse qui ont rendu compte de cette convention et du sondage Harris Interactive pour l'Autorité nationale des jeux (ANJ) on peut légitimement s'interroger. « *Les jeux d'argent sont réservés aux majeurs. Mais selon une enquête que nous révélons, 10 % des parents n'hésitent pas à en offrir à leurs enfants à Noël. «Attention danger», alerte l'autorité nationale des jeux.* (le parisien 17/12/2020) (7)

Car JM Costes, les addictologues, ne veulent pas seulement surveiller les classes sociales joueuses qui sont *malades du jeu sans le savoir* (vu qu'elles ne consultent pas), cette doxa veut désormais mettre aussi la pression sur les opérateurs en leur imposant « des obligations de résultat ».

Nous pouvons comprendre dans ces conditions que certains français ont pendant de nombreux mois enfilé un gilet de couleur jaune pour - dans ce domaine comme dans d'autres - *repandre en main leur destin* face à de multiples doxas, face à une caste de technocrates, de hauts fonctionnaires, de médecins et d'addictologues qui rêvent d'un contrôle social et sanitaire total des populations à travers une multitude d'impôts punitifs ; une pathologisation de leurs pratiques ludiques, festives et de leurs consommations de *produits passion, de produits plaisir* (alcool, tabac, jeu ...) produits certes à consommer de préférence avec modération car ils ne sont *pas toujours bon pour la santé* (mais ça les consommateurs buveurs, fumeurs, joueurs... le savent pertinemment) mais qui sont parfois *bon pour le moral* (*et ont donc aussi sans doute des vertus thérapeutiques... qui comme par hasard n'ont jamais été vraiment étudiées*) , la vie n'étant pas toujours un long fleuve tranquille.

Curieuse maladie au final que cette maladie du jeu – *la maladie des perdants ?* - qui a du mal à trouver ses malades... pourtant très nombreux (8) si l'on en croit à nouveau JM Costes, géographe reconverti dans les jeux d'argent, après avoir été viré de l'Observatoire *des drogues* car il écrivait des tribunes favorables aux sinistres « salles de shoot* » contre l'avis de la MILDT - *parfois l'État, n'est pas très rancunier avec ses agents même quand ils sortent de leur devoir de réserve* - et sans doute contre l'opinion d'une majorité de français qui payent ces salles de shoot mais qui un jour pourraient à nouveau se faire entendre en proclamant : « *On est là, on est là...* (9)*cette France-là nous n'en voulons pas !* »

(* Sur le scandale (éthique, politique, financier et même thérapeutique...) des salles de shoot et les conséquences dramatiques pour les riverains parisiens - habitants et commerçants - concernés (les addictologues n'installent jamais les salles de shoot en bas de l'immeuble ou ils habitent !) il faut lire le reportage hallucinant du journaliste Guillaume Poingt pour comprendre ce que subissent certains habitants de la capitale : « Salle de shoot : comment l'insécurité ruine les commerçants du nord de Paris » le Figaro du 18/9/2018) « Deux ans après l'ouverture en octobre 2016 de la salle de

shoot située dans le 10ème arrondissement et financée par la Mairie de Paris à hauteur de 850 000 euros. Anne Hidalgo préconise l'ouverture d'une deuxième salle de shoot qui serait consacrée à l'inhalation du crack « .Confer également : « Crack à Paris : la Ville déterminée à ouvrir de nouvelles «salles de shoot» (Le Parisien Cécile Beaulieu, avec Philippe Baverel, 23/10/2020) Voir également notre article : JP Martignoni-Hutin : : Paris : cercle de jeux/salles de shoot = Oui aux salles de shoot, non aux clubs de jeu ! = Oui aux salles de shoot, non aux clubs de jeu ...oui au pétard, au coffee shop, au cannabis thérapeutique... ; non à la clope, au vin, au Ricard (qui a augmenté de 10% avec la loi alimentation !) et haro sur les jeux d'argent avec de nouvelles mesures liberticides exigées par la doxa du jeu pathologie maladie. Le gouvernement et nos élus feraient bien de s'interroger sur l'ethnocentrisme culturel des politiques menées en matière de drogue et de jeu, dans un moment où la France populaire qui roule au diesel manifeste et dans une période où la colère sourde des Français "invisibles" s'exprime. (février 2019, 12 pages, 23 notes, 3 annexes) (publié sur : CASINO LÉGAL FRANCE du 14/2/2019)

JM Costes affirme également - à nouveau on n'est jamais si bien servi que par soi-même - qu'il y « aurait » (le conditionnel s'impose malgré ces affirmations répétées de manière propagandiste) 1 250 000 joueurs excessifs... ou à risque modéré. « Statistiques » établies à partir de questions auto administrées (la aussi ça va plus vite, ça autorise toutes les manipulations, ça permet de surdéterminer le questionnement) incluses en plus dans... un « Baromètre santé ». Curieuse méthodologie qui confirme l'adage *qu'on ne trouve que ce que l'on cherche*. Le fait que cette doxa donne une définition du joueur « pathologique » très extensive, jette un doute sur la réalité épidémiologique de cette addiction. L'imposture intellectuelle consiste à instrumentaliser une projection totalement abscons mais perverse car difficilement contestable : *tous les gens bien portants peuvent toujours tomber malades et personne ne pourra jamais prouver le contraire*. (dans un article en préparation nous nous interrogerons pour savoir si la doxa du Covid ne procède pas peu ou prou de la même manière) En surfant en permanence sur cette hypothèse - tautologique mais en réalité très sournoise - pour préserver et étendre son commerce - cette doxa fait du chantage aux opérateurs mais surtout aux pouvoirs publics. Nous pourrions presque parlé de *maladie imaginaire* si l'affaire n'était pas si grave par rapport à la politique des jeux de la France. Car cette problématique de l'addiction ludique a été peu ou prou au centre d'une grande partie des débats parlementaires et médiatiques sur les jeux depuis plusieurs années et notamment encore récemment à l'occasion de la privatisation de la FDJ. Son instrumentalisation par la doxa empêche tout débat scientifique sérieux sur la question.

Deux remarques provisoires conclusives :

- Il est fallacieux de parler « d'addiction », de « drogue », en matière de Jeux de Hasard et d'Argent. Le terme d'appétence est préférable à celui de prévalence, qui a l'inconvénient d'inscrire *ipso facto* les JHA dans une nosologie médicale où l'on cherche à identifier les signes cliniques *de la maladie du jeu*.
- Il y a danger scientifique à aborder les jeux d'argent à travers la problématique de l'addiction, car une fois acceptés comme entité morbide individualisée ces jeux sont forcément analysés comme des formes plus ou moins aiguës de jeu pathologique. Le fait que la doxa du jeu pathologie maladie élargit en permanence son spectre et insiste désormais sur les joueurs « à risque modéré » ou ceux « susceptibles de tomber dans l'addiction », en est la parfaite illustration.

La revue Sciences du jeu en voulant au final rester sur un chemin de crête par

rigorisme épistémologique a minoré nous semble-t-il ce danger scientifique, même si par ailleurs contradictoirement elle le signale et donc en a parfaitement conscience. De notre point de vue les auteurs du numéro thématique n'ont pas suffisamment intégré ces deux remarques conclusives et tombent peu ou prou dans le piège fourbe tendu la doxa.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. La puissance de cette doxa est telle qu'elle se croit tout permis et se permet tout. De nouvelles propositions thérapeutiques surprenantes - pour ne pas dire scandaleuses - apparaissent pour soigner les addicts du jeu. Comme celle imaginée par un professeur de toxicologie d'Helsinki, consistant à tester sur 130 joueurs « cobayes » un vaporisateur contenant du naloxone, un produit de traitement d'urgence des overdoses aux opiacés. La logique pharmaco-commerciale de l'affaire se dévoile sans pudeur. Après avoir fait croire par tous les moyens que *le jeu était une drogue* et agissait comme une drogue certains officines de cette doxa rêvent de *fournir un produit censé remplacer le jeu par une vraie drogue*. Mais pour l'instant - comble de l'absurde et ironie de l'histoire - ces apprentis sorciers n'ont réussi qu'une chose : *déclencher chez certains patients atteints de troubles neurologiques une addiction aux jeux d'argent en prescrivant du Sifrol !* (un antiparkinsonien) (*confer : Une accro aux jeux d'argent accuse son médecin, Thomas Cavaillé , Le figaro.fr 9/3/2015*)

Cette doxa - sous couvert de santé publique - défend ses intérêts financiers, ses pouvoirs, ses postes, ses budgets... et souhaite développer de nouveaux marchés qui intéressent l'industrie pharmaceutique. Elle exploite l'inquiétude mais aussi l'hypocrisie des « politiques » qui cherchent à se donner bonne conscience en pathologisant les pratiques ludiques des français, ou en acceptant la pathologisation d'un fait social et culturel imposée par la doxa.

La doxa du jeu pathologie maladie se dévoile également quand elle parle du caractère *particulièrement addictif* de certains jeux d'argent. Là aussi la supercherie est totale, le mensonge constant. Comme le chante Jacques DUTRONC cette doxa opportuniste *a l'art de retourner sa veste toujours du bon côté* et n'a pas peur des contradictions. Prenons quelques exemples :

- Rapido un jeu de la FDJ qui marchait très bien, a été sacrifié sur *l'autel de la doxa* du jeu pathologie maladie car SOS joueurs trouvait ce jeu « *particulièrement addictif* » car rapide. On voit à quel niveau se situe la réflexion : *Rapido, Rapido... ?? ce jeu doit être... rapide, donc addictif !!!* Rapido a été prohibé avec l'aide de deux députés mais la FDJ peu rancunière a continué à financer SOS joueurs et a lancé Amigo.

- Préalablement les machines à sous furent accusées par cette même doxa d'être « *particulièrement addictives* » à cause de « l'ambiance casino » (*sociabilité, socialité, musique, open bar, hôtesse, mixité (sociale, des genres, des âges...) convivialité joyeuse qui permet d'engager facilement la conversation, proximité ludique, slots colorées qui tintent et tinte, bruit de l'argent ...*) Certes la doxa n'a pu prohiber les bandits manchots mais l'ambiance délétère qu'elle a créée a permis à la police des jeux d'imposer aux politiques un contrôle aux entrées.

- En 2010 ce fut le tour des jeux sur internet régulés par l'ARJEL (notamment le poker) d'être accusés par les addictologues d'être « *particulièrement addictifs* »...mais pour des raisons inverses que celles évoquées pour les slots dans les casinos : *le joueur désocialisé, isolé, seul chez lui devant son ordinateur qui flambe en ligne H24 au poker cash game, allait forcément tomber dans l'addiction*. Mais à l'époque ce n'était pas Charles Coppolani qui dirigeait l'ARJEL, c'était un homme d'expérience - Jean François Villote - qui a immédiatement allumé des contre feux

- En 2018 les jeux de grattage (notamment Cash 500 000 euros) ont été accusés d'être « *particulièrement addictifs* » par l'Observatoire des jeux, Jean-Michel COSTES et SOS joueurs... avec la complicité active du quotidien Libération*. Confer notre article = Jean-Pierre MARTIGNONI : « *HARO SUR LES JEUX DE GRATTAGE : Alors que sortira le 3 septembre Mission Patrimoine, un jeu de grattage voulu par le Président de la République pour restaurer les monuments historiques, la doxa du jeu pathologie maladie se déchaîne dans la presse* contre ces loteries instantanées qui pèsent 50 % des ventes de la Française des jeux* » (13 pages, 26 notes, aout 2018, publié sur : lescasinos.org 29/8/2018 (*) Charlotte Belaich, « *Accros au grattage : à la FDJ, de l'huile sur le jeu* (Libération 25 juillet 2018 pages 14,15)

Le fait que cette *doxa* donne des explications contradictoires pour expliquer « l'addiction ludique » jette un doute sérieux sur le sérieux scientifique de ces affirmations et prouve que cette « *addiction sans substance* » (concept très controversé y compris au sein de la communauté des addictologues) - a toutes les caractéristiques d'une usine à gaz... sur laquelle lorgne désormais l'industrie pharmaceutique, sœur « incestueuse » de cette *doxa*.

Néanmoins dans notre naïveté provinciale nous resterons optimiste. La vérité finira par triompher. Faisons confiance à l'intelligence des « politiques », pourtant malmenés au plus haut sommet de l'État par les Gilets Jaunes, ces français qui parfois fument, roulent au diesel, jouent - avec ou sans modération - bref ces millions de citoyens qui comme vous et moi connaissent la vraie vie...

Un jour ou l'autre nos parlementaires députés et sénateurs - qui eux aussi connaissent (ou ont connu) la vraie vie des circonscriptions et des territoires avant de bénéficier des ors de la République - vérifieront les études des spécialistes de l'addiction - quand elles existent - car de nombreux addictologues se sont auto proclamés ces dernières années « spécialistes » des jeux d'argent sans avoir réalisé la moindre recherche de terrain sur les joueurs. Quand « les politiques » auront un doute épistémologique sur cette « maladie du jeu », consulteront les écrits qui critiquent le DSM ils s'interrogeront, comme l'a fait Yann VERDO dans le quotidien les Échos... : « Les jeux, une drogue ? » (IO) Ils poseront une question soulevée depuis longtemps par Marc VALLEUR (psychiatre, ex Directeur de Marmottan excellent historien des addictions) qui pourtant - personne n'est parfait cher Marc ! - n'est pas sociologue : « *qu'y a-t-il de réellement nouveau dans ces descriptions médicales ou psychiatriques d'un phénomène existant depuis la plus haute antiquité ? (...) Une évolution des regards, l'inscription dans le champ médical de conduites qui préalablement relevaient de la morale, un construit social issu des représentations dominantes duquel émerge la figure du joueur pathologique comme nouvelle maladie ?* » (11)

Nous ne regrettons pas finalement d'avoir fondé - il y a bien longtemps - l'Observatoire Des Jeux avec Marc VALLEUR (le successeur de feu Claude Olievenstein auteur notamment de l'ouvrage *Il n'y a pas de drogués heureux ; 1977, le livre de poche 1991*) et avec Christian BUCHER psychiatre qui avait montré de manière magistrale qu'une partie des interdits de jeu volontaire « jouaient » à se faire interdire.(ce qui est pertinent de rappeler au moment où la doxa souhaite augmenter le nombre d'interdits de jeu pour améliorer son commerce : nous y reviendrons dans un prochain article)

Certes nous n'avons jamais été sollicité pour participer à cet observatoire (*exclu par un mystérieux « cabinet » selon François TRUCY*) certes cet Observatoire a été grandement dévoyé de ses missions originelles par certains addictologues et continue d'être instrumentalisé par ces mêmes addictologues qui cherchent à défendre leurs intérêts en alimentant l'usine à gaz du jeu pathologie maladie. Mais nous gardons espoir que dans le cadre de la nouvelle Régulation de l'économie des jeux demandée par la Cour des Comptes, dans le cadre d'une nouvelle Politique des jeux dont la France a besoin ; le Sénat et la Parlement mettront en place un organisme

scientifique de recherche - sur les pratiques ludiques, la socialisation ludique contemporaine, les jeux de hasard et d'argent et leur histoire...- qui soit à la hauteur de ce fait social et culturel et qui ne soit pas dominé par la doxa du jeu pathologie maladie et le business du jeu compulsif et qui devra *dire ce qui est* en matière de gambling et de e gambling *non ce qui doit être*.

1. Conférence à la Sorbonne le 11 mars 2019 par la neurologue Jocelyne « CABOCHE en ouverture de la semaine du « cerveau » ! (confer Yann VERDO , « *Comment les drogues piratent le cerveau* » : (Les Échos idées débats , II mars 2019)
2. « *LA VERSION FRANÇAISE DU DSM-5 EST PARUE*, 18 Juin 2015 santementale.fr) DSM-5, version en français. APA, traduction française coordonné par M-A Crocq et J-D Guelfi. Elsevier-Masson, juin 2015. 1176 pages.
3. Psychiatre américain et professeur émérite de psychiatrie à l'Université Duke aux USA
4. Allen Frances, « *Saving Normal: An Insider's Revolt Against Out-of-Control Psychiatric Diagnosis, DSM-5, Big Pharma, and the Medicalization of Ordinary Life* » (« Sauver le normal : la révolte d'un initié contre les diagnostics psychiatriques incontrôlés, le DSM-5, Big Pharma et la médicalisation de la vie ordinaire »)
5. DSM : tous malades mentaux ? L'obs/Rue 89 Les Pires Critiques du Monde. 18 novembre 2016 , voir également l'article : « Psychiatrie: le directeur de la rédaction du DSM-IV publie un livre très critique sur le DSM-5 » (4 avril 2013 PSYCHOMEDIA)
6. Voir notre article : Jean-Pierre MARTIGNONI : : L'État et les jeux, l'état du jeu (II) (janvier 2019, 18 pages , 11 notes, 3 annexes) : commentaires sur le colloque organisé par Olga GIVERNET (députée REM de l'Ain) et Christophe BLANCHET (député REM du Calvados) à l'Assemblée nationale le 30 novembre 2018 = « *Jeux d'argent : enjeux et avenir d'un secteur en évolution* » (publié sur : lescasinos.org 7/1/2019)
7. 41% des parents ont déjà proposé des jeux d'argent à leurs enfants **Les jeux d'argent sont réservés aux majeurs. Mais selon une enquête que nous révélons, 10 % des parents n'hésitent pas à en offrir à leurs enfants à Noël. «Attention danger», alerte l'autorité nationale des jeux. .(Vincent Montgaillard le parisien 17/12/2020)**
8. les casinos.org du 27 Mars 2019 : d'après l'observatoire des jeux (ODJ, Bercy) « l'addiction au jeu touche 1,2 millions de Français (et seuls 2% se soignent) » (source : franceinter.fr avec Danielle MESSAGER)
9. **On est là !** est un chant populaire devenu un hymne anti Macron dans les rassemblements des Gilets jaunes : « *On est là ! On est là ! Même si Macron le veut pas, nous on est là ! Pour l'honneur des travailleurs et pour un monde meilleur, même si Macron le veut pas, nous on est là* »
10. Yann VERDO , « Comment les drogues piratent le cerveau » : encadré « Les jeux, une drogue ? « Yann VERDO (Les Échos idées débats , II mars 2019)
11. Marc Valleur, Christian Bucher, « le jeu pathologique », Armand Colin, 2006, page 5

2 : Hommage à Jacques HENRIOT : Prendre le jeu au sérieux

Nous avons une dette envers Jacques HENRIOT. Sans lui nous n'aurions certainement pas travaillé - toute notre vie en réalité ! - sur les joueurs, les jeux d'argent, les paris hippiques, les casinos, les loteries... ; sur les espaces consacrés à ces pratiques ludiques et les personnels qui y travaillent. Grâce à J. HENRIOT nous avons appris à *prendre le jeu au sérieux* rendant possible une socio-anthropologie et un ethno-sociologie des jeux de hasard et d'argent contemporains qui - à l'époque où nous avons débuté - n'étaient guère reconnues intellectuellement et scientifiquement dans la sphère universitaire. Dans la dernière livraison de la revue *Sciences du jeu*, Gilles Brougère et Bernard Perron rendent un hommage touchant au philosophe : *In memoriam Jacques Henriot (1923 - 2020)* voir annexe 2. Nous souhaitons également saluer la mémoire de cet intellectuel modeste - avec qui nous avons échangé une longue correspondance lors de notre travail doctoral - en publiant (ci-dessous) la préface qu'il avait eu la gentillesse d'écrire lors de la sortie de notre ouvrage : « *Faites vos jeux : essai sur le joueur et l'attitude ludique* »

« Le Jeu n'est pas à prendre à la légère. Durant de longues années, voire de longs siècles, les spécialistes du jeu (je veux dire les théoriciens, philosophes ou psychologues qui se sont intéressés au jeu) ont été avant tout des spécialistes de l'enfance : comme si le jeu était le propre de l'enfant. L'un des plus célèbre Jean PIAGET alla jusqu'à prétendre que le jeu des adultes « n'est plus une fonction vitale de la pensée dans la mesure où l'individu est socialisé ».

Un changement considérable de point de vue s'est opéré au cours de ces vingt ou trente dernières années. On a fini par découvrir ce qui était évident : le jeu est pour l'homme adulte une fonction essentielle qui n'a rien d'enfantin. Les organisateurs de notre vie sociale et économique le savaient depuis longtemps. Les sociologues et les historiens aussi. L'idée même de jeu (ce que c'est que jouer) est une idée adulte, en relation avec un contexte socio culturel dans un cadre historique et géographique déterminé. C'est pourquoi son étude d'une pratique disciplinaire et non seulement d'une approche psychologique.

Le Livre qu'on va lire « Faites vos jeux : essai sur le joueur et l'attitude ludique » est l'œuvre d'un sociologue. Il s'inscrit dans une lignée de recherche. De tout temps les hommes ont joué à des jeux proches de ceux qu'il décrit : courses de chevaux, loteries et autres jeux dits de hasard. De tout temps ils ont engagé des paris et se sont lancés dans la folle aventure du risque.

L'intérêt particulier de ce livre réside dans le fait qu'il est non seulement le travail d'un sociologue rompu aux techniques de sa discipline, mais aussi le fruit d'une enquête menée sur le terrain par un habitué de ce monde très spécial, infiniment pittoresque qu'est le monde des courses. Il a étudié avec finesse et sympathie la vie d'un petit peuple (qui se compte dans notre pays par centaines de milliers, peut-être par millions d'individus) pour qui le casino, le bureau de tabac, la salle bruyante et affairée du course par course composent les éléments principaux du paysage quotidien. Il a su analyser les motivations de ces passionnés du tiercé, quarté, quinté plus , du Tac o Tac et de la machine à sous. Il a montré l'importance

sociale, économique - je dirai philosophique - d'un tel mode d'existence d'un tel choix de vie dans le monde d'aujourd'hui

Il nous aide à comprendre que l'objet premier - ou plutôt le sujet - d'une science des jeux est le joueur sans qui le jeu ne serait rien. Mais il fait plus que nous informer, que nous renseigner sur cet homme profondément humain qu'est le joueur : il nous invite à le prendre au sérieux «

Jacques HENRIOT = Préface de l'ouvrage de JP Martignoni-Hutin : « *Faites vos jeux : essai sur le joueur et l'attitude ludique* » (Paris L' Harmattan 1993, 279 pages) :

Prochain article sur le jeu : à paraître = JP MARTIGNONI = Socialisation ludique primaire : une intrusion sociologique de l'UNAF et de l'ANJ dans les familles joueuses qui pose problème : Va-t-on bientôt : imposer une amende de 135 euros à un papa joueur qui achètera un ticket de grattage à son fils ? priver d'autorité parentale une maman qui utilisera la pochette cadeau de la FDJ pour offrir des jeux à sa fille pour son anniversaire ? mettre en examen un turfiste qui emmènera son fils sur un hippodrome pour voir le spectacle des courses ? Quand on voit certains titres de la presse qui ont rendu compte de la convention UNAF/ANJ signée par Isabelle FAULQUE PIERROTIN et du sondage Harris Interactive pour l'Autorité nationale des jeux (ANJ) on peut légitimement s'interroger. « *Les jeux d'argent sont réservés aux majeurs. Mais selon une enquête que nous révélons, 10 % des parents n'hésitent pas à en offrir à leurs enfants à Noël. «Attention danger», alerte l'autorité nationale des jeux.* (le parisien 17/12/2020)

Affaire à suivre , affaire suivie : A

Les jeux à la télévision coutent cher aux contribuables :

Le Canard enchainé, l'animateur NAGUI, Delphine ERNOTTE (PDG de France Télévision), 100 millions d'euros, le CSA...

Affaire suivie : En juillet 2020 nous avons publié un court article pour présenter un dossier du Canard Enchainé consacré aux jeux de hasard (*L'envers du jeu*, Dossiers du Canard n °156, juillet 2020, 124 pages) Nous avons signalé : que le palmipède fournissait dans ce copieux numéro de multiples éclairages sur le gambling en France ou à l'étranger, mais également qu'il enfonçait des portes ouvertes : *les opérateurs ludiques commercialisent des jeux pour faire de l'argent, l'État. Croupier profite des jeux grâce à la fiscalité !* Plus grave nous avons souligné que le Canard - habituellement si suspicieux - s'était fait pigeonner par la *doxa* du jeu pathologie maladie, à laquelle il déroulait le tapis rouge, sur 8 pages *pro domo* en faveur de l'addiction au jeu. Sans aucun regard critique, l'hebdomadaire reprenait aveuglement *l'évangile des addictologues* (et notamment celui de *Saint Jean Michel* (sic) Coste (Observatoire des jeux/observatoire des drogues), de SOS joueurs et de nombreux addictologues longuement cités...) Il oubliait de mentionner le *business du jeu compulsif*, les multiples conflits d'intérêts concernant cette *doxa* financée par les opérateurs et notamment la FDJ. Conflits d'intérêts, médicalisation d'un Fait social et culturel (bien plus scandaleuse que le business des opérateurs qui lui est connu, logique) sans parler du fond scientifique incertain du jeu pathologie maladie - son historique (DSM) - et celui du concept *d'addiction sans substance*, théories parfois fumeuses qui font débat scientifique - ensemble

que le Canard omettait de signaler, volontairement, involontairement ? *Le célèbre hebdomadaire du mercredi* - qui a quand même une fâcheuse tendance à croire qu'il a toujours raison - méritait là un *Pan sur le bec* (1) Il ne peut pas dire qu'il n'était pas au courant. Nous avons été longuement interrogés (et ensuite cité rapidement) par un des consultants qui préparait ce dossier et nous lui avons résumé l'historique - politique, idéologique, scientifique, intellectuelle - de cette *construction sociale* que constitue le jeu pathologie maladie ainsi que les multiples forfaitures, mensonges, manipulations, instrumentalisation.... opérées par cette doxa et ses réseaux depuis des années, pour construire son usine à gaz et médicaliser le ludique.

Heureusement le Canard a sauvé la mise en faisant un article sur Nagui - l'animateur de 69 ans qui anime des jeux à la radio et à la télé depuis 37 ans - ou l'on apprenait qu'il avait gagné 1 million d'euros en 2018. En 1996, Nagui avait déjà été pointé du doigt lors d'une enquête sur ses revenus (2) et quelques années plus tard le « *salaire mirobolant de Nagui était dévoilé* » (3) par le magazine Capital. Le journal fondé par Maurice et Jeanne MARECHAL a bien fait de faire un papier sur le grisonnant Nagui, « l'animateur rancunier »(4) surpayé que certains observateurs traitent de « *cumulards* »(5) Il occupe l'antenne 3H30 par jour - sans parler des rediffusions la nuit - avec ses émissions *N'oubliez pas les paroles, Tout le monde veut prendre sa place*, *Taratata*. L'affaire a rebondi récemment. Le Palmipède nous informe (6) que le CSA souhaite auditionner Delphine ERNOTTE, la PDG de France Télévision elle-même fortement rémunérée (27 000 par mois plus un bonus pouvant aller jusqu'à 78.000 euros par an) afin qu'elle s'explique sur le contrat de 100 millions d'euros signé avec Nagui pour la période 2017-2020. Les *sages* du CSA font pour une fois preuve de *sagesse* (*il n'en va pas de même sur la violence sordide et fascisante diffusée quotidiennement sur les chaînes de la TNT dans les séries policières les téléfilms voir notre article : « ORGIE DE VIOLENCE A LA TELEVISION dans les séries policières, les téléfilms = UN CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL (CSA) IMPUISSANT, UNE CLASSE POLITIQUE COMPLICE PAR SON SILENCE* (7))

Les responsables du CSA ont sans doute pensé qu'aux yeux *des nombreux français qui ont du mal à joindre les deux bouts* le salaire de Nagui à 1 million d'euros pouvait apparaître comme un honteux pactole et le contrat à 100 millions scandaleux, pour rémunérer *un simple animateur télé*, qui en outre doit sans doute autant son succès et sa longévité au politiquement correct ambiant qu'à son talent. Même en admettant que *cet homme qui n'a qu'un prénom* (8) a énormément de qualités, beaucoup s'interrogerons pour savoir si elles méritent un salaire aussi indécent. Certes Nagui *travaille beaucoup*, il enregistre 30 émissions de « *N'oubliez pas les paroles* » en trois jours ! Mais ne nous trompons pas, ce curieux stakhanovisme autorise le cumul. Plus grave c'est en réalité leur statut de *cumulard* qui « *obligent* » *les stars du paysage audiovisuel français (PAF)* à travailler de manière aussi intensive - pour ne pas dire aberrante - pendant que d'autres animateurs sont au chômage. En outre nous pouvons imaginer que de nombreux salariés accepteraient de beaucoup travailler - et/ou de travailler jusqu'à un âge très avancé - s'ils gagnaient 1 million par an !

L'argument - consistant à dire que, comme les sportifs de haut niveau, la carrière de ses *fous du Roi de la télévision* est courte, aléatoire et donc mérite qu'elle soit si grassement payée - ne tient pas. De multiples exemples de longévité témoignent que si *ces monarques du petit écran se tuent au boulot... leur boulot ne les tue pas*. Michel Drucker (78 ans), Alain Duhamel (80 ans), JP Elkabbach (83 ans), William Lénérgie,(73 ans)...et beaucoup d'autres vieux messieurs de la télé et de la radio, continuent de s'enrichir en toute discrétion à un âge très avancé. En vérité *ces privilégiés s'accrochent à leurs privilèges* dans une société inégalitaire mettant objectivement d'autres animateurs sur la touche. Chacun se souvient d'un Julien Lepers (73 ans) refusant de passer la

main, après 28 ans de présentation du jeu *Questions pour un champion*, diffusée sur France 3 et produite par Fremantle Media. Licencié en décembre 2015, l'animateur demanda - toute honte bue - 3,4 millions aux prud'hommes. Débouté il a perçu néanmoins 800 000 euros d'indemnités de licenciement, calculées sur un salaire mensuel ahurissant de 39 000 euros mensuels pour animer une *émission plan-plan* qui était loin d'être un métier à risque. Ce salaire choquant de Nagui (et des autres *princes du PAF*) est naturellement payé par les Français, y compris ceux qui ont vu leur taxe d'habitation enfin disparaître après trois ans d'attente, mais qui continuent de régler la taxe de l'audiovisuel public de 138 euros même quand ils ne payent plus cette taxe exorbitante moyenâgeuse qui sanctionne (sanctionnait) le droit d'habiter dans un appartement ou une maison

Souhaitons que Delphine ERNOTTE vienne s'expliquer - le cas échéant qu'elle propose sa démission - sur *ce contrat délirant à 100 patates* qui rappelle les fortunes touchées par *un autre animateur producteur richissime*, bien sous tous rapports, simple, modeste, jamais cravaté, toujours en chemise blanche bloc note Rhodia orange et crayon de papier à la main qui travaillait lui aussi beaucoup, beaucoup, beaucoup... mais se shootait à la cocaïne : feu Jean Luc Delarue. (1964-2012) - "l'animateur-producteur" des années 1980-1990 qui avait fait « *une sorte de hold-up sur le service public dont Jean-Pierre Elkabbach, alors président de France Télévision, lui avait donné les clefs.* » (9)

Problème le Président du CSA - Roch Olivier MAISTRE - s'oppose à l'audition de la PDG de France Télévision. On aimerait bien savoir pourquoi !? Car soyons claire, Nagui n'est coupable de rien et c'est certainement *un gentil garçon*...certes opportuniste mais qui pourrait le lui reprocher ? Les coupables sont bien entendu les *responsables* qui signent de tels contrats et au-delà les *responsables* politiques qui nomment ces *responsables*. Ca fait beaucoup de *responsables* - totalement irresponsables en réalité - qui dilapident notre argent car ils n'ont de compte à rendre à personne...sauf en principe au CSA.

Delphine ERNOTTE - reconduite pour 5 ans à la tête de France télé en juillet 2020 (IO) - a été nommée par le CSA. Elle touche un salaire fixe de 322.000 euros brut par an, avec un bonus pouvant aller jusqu'à 78.000 euros. Soit un total de 400.000 euros annuel (33 000 euros par mois). Le Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel est nommé lui par le Président de la République. La rémunération de ROCH OLIVIER MAISTRE tournait autour de 190 000€ annuel brut en 2020. (15800 euros par mois) Les six autres membres du Collège sont désignés par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale. **Affaire à suivre....**

.....**affaire suivie** Décidément ce dossier apparaît sensible. Le Canard nous apprend dans un nouveau numéro « *qu'a défaut de convier Delphine ERNOTTE pour s'expliquer* » sur les émoluments et contrats surréalistes de Nagui, Roch Olivier Mestre lui a écrit à propos « *des allers retours de son ex directeur des programmes Takis CANDILIS lequel est reparti travailler avec le groupe privé BANJAY de Stéphane COURBY, gros fournisseur de programmes à France télé* » Le Président du CSA explique dans sa missive à Madame ERNOTTE « *qu'il serait souhaitable de mieux encadrer les recrutements et les départs des salariés de France télévisions afin de garantir le plein respect des principes d'indépendance et d'impartialité du service public* ». Roche Olivier Mestre ajoute « *vous savez l'importance que revêtent aujourd'hui ces enjeux déontologiques* »... « Sans parler des risques judiciaires » conclut le Canard Enchaîné (11) **Affaire à suivre...**

...au moment où nous bouclons cet article nous apprenons dans un nouveau numéro du Canard Enchaîné (n°5225 , 30/II/2020, page7) que la députée centriste Frédérique DUMAS a questionné Roseline BACHELOT à l'assemblée nationale « sur les volumes anormaux de programme

commandés par France Télévision au groupe BANIJAY de Stéphane COURBY dont le fameux contrat à 100 millions d'euros signé par la filiale Air production dirigée par NAGUI » Deux mois plus tard comme la ministre de la culture n'a pas répondu comme elle s'y était engagée Madame DUMAS a envoyé un courrier à Bruno LEMAIRE le 17/12/2020 « pour qu'il diligente une enquête de l'inspection générale des finances sur les liaisons entre BANIJAY et France Télévision notamment pour savoir pourquoi le contrôleur général de Bercy qui siège au conseil d'administration de France Télévision « n'a jamais alerté sa hiérarchie » sur ce contrat.

1. *Pan sur le bec* : est une rubrique célèbre du Canard. Enchaîne quand il fait (rarement) son mea-culpa, avoue qu'il s'est trompé dans les informations fournies, les analyses réalisées. Cette rubrique - très courte - publiée dans un coin - très discret - de l'hebdomadaire est ambiguë. Le palmipède souvent reconnaît qu'il s'est trompé... sans le reconnaître vraiment

2. *La biographie de Nagui par VanityFair.fr, Kenzo Tribouillard 01 JANVIER 2020)*

3. *Kenzo Tribouillard , Le salaire mirobolant de Nagui dévoilé,29 MARS 2018 vanityfair.fr.)*

4. « *Nagui rancunier : l'animateur règle ses comptes avec RTL après son licenciement* » (Xavier Terrade, gala.fr I4/II/2020)

5. « *Morandini, Nagui, Hanouna, Calvi, Ruquier... Les cumulards du PAF Paris* - Comme Jean-Marc Morandini qui, outre le matin sur Europe 1 sera à la rentrée de 18h à 19h sur iTELE, les médias français se disputent une poignée de têtes d'affiches, comme Hanouna, Nagui, Calvi ou Ruquier, capables d'enchaîner quotidiennement radios et télés ». (21/6/2016 l'expansion , l'express.fr avec AFP)

6. *Le canard enchaîné , n° 5221 , 2/I2/2020, page 7)*

7. *Jean-Pierre MARTIGNONI : « ORGIE DE VIOLENCE A LA TELEVISION = UN CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL IMPUISSANT, UNE CLASSE POLITIQUE COMPLICE PAR SON SILENCE = Une télévision sadique préfasciste qui habitue les citoyens - et notamment les enfants et les adolescents - à la violence » (17 pages, novembre 2017)*

8. *Né le 14 novembre 1961 à Alexandrie en Égypte l'animateur se nomme Nagui Fam*

9. *"Même pas 40 ans et je suis déjà fini" : les derniers secrets de Jean-Luc Delarue* », Véronique Groussard, téléobs. Nouvelobs.com, II septembre 2018)

10. « *Delphine Ernotte reconduite pour cinq ans à la tête de France Télévisions : Le Conseil supérieur de l'audiovisuel l'a annoncé mercredi, après avoir achevé, la veille, les auditions des huit prétendants au mandat qui débutera le 22 août* ». (le monde 22 juillet 2020)

11. *Le canard enchaîné , n° 5222 , 9/I2/2020, page 7)*

Affaire à suivre , affaire suivie B : L'affaire Jérôme SALOMON. D'après la commission d'enquête du Sénat , en février 2019 le directeur général de la santé a « masqué » (sic) la vérité sur un rapport d'experts sur les besoins en masque en cas de pandémie, avoir tenté d'en empêcher sa publication

Affaire suivie : Dans un précédent article « *Le jeu produit essentiel ? Panem et circenses : du pain et des jeux* » (1) nous avons dénoncé le curieux comportement de Jérôme Salomon, qui faisait peur tous les soirs aux Français avec ses statistiques morbides, qui défilaient ensuite en boucle pendant des heures en bas des écrans de télé. Le directeur général de la santé - vedette télévisuelle parfois curieusement « souriante » - et ce n'est pas la première fois - (2) de cette pandémie - découvrant ensuite soudainement que le confinement entraînait un climat anxiogène ... qu'il avait lui-même largement contribué à véhiculer par sa complaisante communication quotidienne mortifère. La commission d'enquête du Sénat vient de révéler que ce n'est pas la première fois que J. SALOMON - qui en outre a contre toute attente recommandé au grand public le 17 mars 2020 de ne pas porter de masque - a un curieux comportement. Cet « as de la censure » d'après le Canard Enchaîné (3) a voulu non seulement « *modifier en février 2019 un rapport d'experts sur les besoins en masque en cas de pandémie* » mais en plus « *a carrément tenté d'empêcher la publication de l'avis* » avant de sortir les Ciseaux d'Anastasia. **Affaire à suivre** car certains observateurs s'interrogent par exemple Christian LEHMANN médecin, écrivain : « *que penser du maintien à son poste d'un directeur général de la santé qui a fait modifier un rapport d'expert pour couvrir ses décisions ?* » (4)

1. Jean-Pierre MARTIGNONI : « *Le jeu produit essentiel ? Panem et circenses : du pain et des jeux !* (9 pages, 34 notes ; 8 annexes, décembre 2020) (publié sur : lescasinos.org 3/12/2020 sous le titre « *Du pain et des jeux !* »)
2. « *Durant le confinement, l'homme de 51 ans usait déjà de la même habileté lors de ses points presse quotidiens : après avoir exposé les derniers chiffres, il écoutait les questions des journalistes, affable, en maîtrise, parfois même avec le sourire, puis bottait souvent en touche avec des réponses hors sujet ou imprécises* (« Jérôme Salomon, paratonnerre fragilisé », par Anaïs Moran, Libération 18 juin 2020)
3. le Canard Enchaîné n°5223 du 16/12 page 4 : « *Salomon roi de la glisse* »)
4. Christian LEHMANN , « *Jérôme Salomon a un caillou dans sa censure* » Libération 14 décembre 2020)

ANNEXES

Annexe 1 :
Résumé des articles du dossier thématique de la revue
Sciences du jeu : Addiction au jeu : réalité médicale ou
pathologisation des pratiques ludiques ? (sciences du jeu
n° 13, 2020)

•

- **Résumé de l'article : La formation des représentations relatives à l'addiction aux jeux d'argent : une comparaison entre la Chine et la France par Thomas Amadiou** ESSCA (campus de Shanghai, Chine) / GEMASS (Sorbonne Université/CNRS)

- Cet article propose une comparaison entre deux régimes de représentation contrastés : le paradigme individualiste français et le paradigme moraliste chinois. Celle-ci permet de mieux saisir les conditions de diffusion du discours scientifique du trouble lié au jeu et les transformations des différents régimes de gouvernance du risque associé aux jeux. Il s'agit de comprendre comment les discours savants et les efforts de régulations peuvent interagir avec les représentations ordinaires ; là où le discours médical en France offre pour partie une déresponsabilisation, en Chine c'est une condamnation morale qui domine en tant que le joueur mettrait en danger son entourage, sa famille et plus largement l'harmonie sociale. À partir d'une analyse des différents niveaux de représentations relatives aux jeux d'argent – représentations savantes, opérationnelles et ordinaires – cette étude explore l'hypothèse selon laquelle la diffusion du modèle du jeu responsable repose sur l'adhésion d'un ensemble d'acteurs à des représentations du monde libérales qui accompagnent le développement d'une logique de marché, mais qui ne sont pas nécessairement uniformément adoptées.

- **Résumé de l'article : Les jeux de hasard et d'argent, un impôt régressif ? : Par Sébastien Berret et Virve Marionneau**

- Si une grande partie de la population française s'adonne aux jeux d'argent, les pratiques dites « problématiques » et leurs conséquences en termes d'addiction concernent davantage certains groupes sociaux. Cet article montre les modalités pour lesquelles les jeux d'argent peuvent être considérés comme un « impôt régressif », d'abord par une présentation de la littérature internationale sur les liens entre pratique des jeux d'argent et inégalités. Ensuite, en s'appuyant sur les données existantes sur la prévalence du jeu problématique en France. Enfin, en approfondissant la réflexion sur ces inégalités au regard de la dépendance des acteurs qui en tirent un intérêt économique, qui produit des effets sur la régulation du secteur et peut renforcer l'addiction. Cette réflexion se pose, dans la mesure où les acteurs susdits dépendent d'une fiscalité reposant pour beaucoup sur les joueurs problématiques, une catégorie au sein de laquelle les joueurs issus de milieux modestes sont surreprésentés.

- **Résumé de l'article : Les espaces de jeux d'argent : une analyse sociologique de la production de l'espace, du risque et de la prévention du jeu problématique par Johanna Järvinen-Tassopoulos** THL – Institut National pour la Santé et les Affaires Sociales, Finlande

- La thématique de l'espace a été relativement peu étudiée par la recherche sur les jeux d'argent. L'étude de la spatialité peut nous aider à en comprendre l'impact sur le comportement, les motifs et les choix des joueurs. Nous basons notre analyse sur la théorie de la production de l'espace d'Henri Lefebvre. Notre objectif sera de comprendre les éventuelles significations spatiales et l'interaction entre les joueurs et l'espace dans les casinos, sur les sites de jeux d'argent en ligne et dans les locaux où sont placées les machines à sous. Nous examinerons aussi les éventuels risques que le jeu « en dur » et « en ligne » peuvent induire. Enfin, nous réfléchirons à la prévention du jeu

problématique dans les différents espaces de jeu et les environnements où ces espaces sont établis.

• **Résumé de l'article : Personnages de joueuses pathologiques dans des fragments littéraires : Une lecture au prisme de la psychologie clinique par Hannah Freundlich** Laboratoire TTN, Université Sorbonne Paris Nord

• *La question de l'addiction au jeu de hasard et d'argent chez la femme dans la littérature romanesque a assez peu été analysée. Nous nous proposons dans cette étude de mettre en rapport les représentations de femmes joueuses dans la littérature avec les critères diagnostiques du Manuel Diagnostique et Statistique des Troubles Mentaux (DSM-5) afin d'établir le caractère pathologique de leurs pratiques et de pouvoir les étudier à l'aide des outils de la psychologie clinique. Nous avons pour cela sélectionné quatre romans : La Rabouilleuse de Balzac, Le Joueur de Dostoïevski, Hors d'atteinte ? d'Emmanuel Carrère et L'Accident de soi de Jeanne Orient.*

• **Résumé de l'article : Les représentations des pratiques vidéoludiques dans Le Monde : entre loisir et problème de santé publique par Audrey Arnoult** Laboratoire d'Études et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales, Université Toulouse III – Paul Sabatier.

• *Cet article étudie les représentations des pratiques vidéoludiques dans le quotidien national français Le Monde, entre 1998 et 2019. Les jeux vidéo étant intégrés au Plan National contre les Addictions 2018-2022, nous pouvons nous interroger sur les discours tenus par Le Monde à ce sujet. Sur quels types de pratiques le journal se focalise-t-il ? Quelles significations leur sont-elles attribuées ? Quelles représentations de la figure du joueur construit le quotidien ? Pour répondre à ces questions, nous menons une analyse quantitative et qualitative d'un corpus de 26 articles. L'analyse quantitative permet de caractériser la médiatisation de l'addiction des pratiques vidéoludiques. L'analyse qualitative se fonde sur la sémiotique narrative greimassienne pour étudier les phases du schéma narratif. L'analyse lexicale porte sur les termes employés et les figures construites par le quotidien.*

Annexe 2

In memoriam Jacques Henriot (1923 - 2020)

Par Gilles Brougère et Bernard Perron

Sciences du jeu [En ligne], 13 | 2020

Sciences du jeu publie une Belle photo de Jacques Henriot prise en 1968 (au moment où il écrit son premier ouvrage entièrement consacré au jeu, « Le jeu » qui sera réédité sous peu). Jacques Henriot (né le 28 avril 1923 à Saint-Mandé, décédé le 14 janvier 2020 à Menton)

« Jacques Henriot nous a quittés le 14 janvier 2020. Depuis le premier numéro en 2013 qui était un hommage à son œuvre, sa pensée accompagne la revue et elle continuera à le faire. D'ailleurs, ce nouveau numéro n'y déroge pas puisqu'on y cite Henriot dès les premières lignes de la présentation du dossier. C'est aussi à l'auteur de Sous couleur de jouer (1989) que nous devons le titre même de la revue et qui

renvoie au programme qu'il a inauguré avec le nouveau centre de recherche et d'enseignement consacré au jeu sur le campus de Villetaneuse de l'université Paris 13

Nous devons surtout à Henriot d'inscrire nos réflexions dans une analyse du jeu qui considère comme indissociables les dispositifs et les pratiques ainsi que les situations et les attitudes. Dans une logique pluridisciplinaire, toutes les sciences et les approches peuvent contribuer à l'analyse du jeu et des jeux. Sans penser que le problème a ou aurait été réglé, le travail d'Henriot nous invite à maintenir l'interrogation sur ce qui fait jeu, sur les sens de l'expérience ludique. Cela est d'autant plus vrai que de nouvelles formes de jeu apparaissent.

Si la revue donne une place importante au jeu vidéo (dont Henriot a suivi avec intérêt l'émergence), place certes justifiée par la dynamique de la recherche en ce domaine, ce n'est en rien exclusif et il ne faut pas considérer la pensée d'Henriot comme dépassée. Au contraire, comme a pu la montrer le tout premier numéro de la revue, les concepts et les analyses qu'il nous a légués montrent encore aujourd'hui leur pertinence pour analyser les nouveaux phénomènes ludiques. C'est à nous de bien les utiliser.

En l'honneur et en souvenir de Jacques Henriot, la revue Sciences du jeu souhaite continuer à soutenir et dynamiser les études sur le jeu et faire fructifier l'immense héritage qu'il nous a légué. »

Référence électronique

Gilles Brougère et Bernard Perron, « In memoriam Jacques Henriot (1923 - 2020) », *Sciences du jeu* [En ligne], 13 | 2020, mis en ligne le 17 novembre 2020, consulté le 06 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sdj/2771> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sdj.2771>